

# Encouragement du cinéma suisse en 2012



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la culture OFC**

## Plan de répartition

Art.7. al.1 OECIN

	CHF
<b>Encouragement du cinéma (art. 3 et 4 LCIN)</b>	<b>26 858 500</b>
<b>Production</b>	<b>20 471 000</b>
Aide liée au succès	2 190 000
Aide sélective	18 081 000
Fiction (traitement, scénario, production, post-production)	10 656 000
Documentaire (traitement, développement de projet, production)	3 500 000
Télévision (excl. recettes de la redevance télévision)	2 474 400
Animation (développement de projet, production)	750 600
Films de relève (films de diplômés)	700 000
Aide additionnelle à la Suisse latine	200 000
<b>Promotion, Diversité, Distribution</b>	<b>6 067 500</b>
Aide liée au succès (cinéma/distribution)	2 190 000
Promotion et diversité	3 000 000
Promotion Romandie	300 000
Aide au démarrage films CH	700 000
Distribution art et essai	300 000
Digitalisation des salles	1 700 000
Aide à l'exportation des films CH	300 000
Prix du cinéma Suisse	577 500
<b>Fiduciaire, Controlling et gestion processus</b>	<b>320 000</b>
Fiduciaire	100 000
Controlling et gestion processus	220 000

	CHF
<b>Encouragement de la culture cinématographique (art. 5 LCIN)</b>	<b>14 064 600</b>
<b>Promotion, Médiation, Innovation</b>	<b>7 362 200</b>
Fondation Swiss Films	2 800 000
Activités promotion	150 000
Festivals de film	2 900 000
Médiation – accès à la culture cinématographique	600 000
Journaux, publications	400 000
Innovation – Crossmédia	250 000
Réserve	262 200
<b>Formation continue</b>	<b>1 390 000</b>
Formation continue	1 390 000
<b>Cinémathèque suisse</b>	<b>5 312 400</b>
Contribution à la restauration	75 000
Frais d'exploitation et investissements Penthaz II	5 237 400
<b>Engagement international</b>	<b>9 266 100</b>
<b>Participation au programme UE MEDIA</b>	<b>8 420 600</b>
Participation MEDIA UE	7 853 800
Participation MEDIA CH	566 800
<b>Crédit Europe</b>	<b>845 500</b>
Contribution Eurimages	675 000
Networking européen	170 500
<b>Recettes de la redevance télévision (art.15 LCIN)</b>	<b>270 000</b>

## Montants maximaux

	CHF
<b>Encouragement du cinéma</b>	
<b>Traitement</b>	
Documentaire	forfait 5 000
Fiction	forfait 10 000
<b>Développement de projet</b>	
Film d'animation	
Demande uniquement par un producteur	200 000
Documentaire et projets crossmédia	
Demande sans producteur	30 000
Demande par un producteur	50 000
<b>Scénario</b>	
Demande d'aide à l'écriture	30 000
Demande d'aide à l'écriture avec producteur et frais supplémentaires	70 000
<b>Réalisation cinéma</b>	
Court métrage (moins de 60 minutes)	80 000
Long métrage documentaire (films suisses et coproductions) <sup>1</sup>	300 000
Fiction	
Films suisses ou coproductions avec producteur responsable suisse <sup>2</sup>	1 000 000
Coproductions avec producteur responsable étranger et avec réalisateur suisse <sup>3</sup>	500 000
Coproductions avec producteur responsable étranger et avec réalisateur étranger <sup>4</sup>	300 000
<b>Réalisation télévision (films ou séries) pour l'année de transition 2012</b>	
Fiction <sup>5</sup>	450 000
<b>Aide à la sortie des films en salle (post-production)</b>	
Demande par un producteur	50 000
<b>Encouragement de la participation de cinéastes à des festivals de film</b>	
→ Les festivals éligibles figurent dans une liste séparée. Renseignements auprès de l'OFC ou de Swiss Films.	

	CHF
<b>Aide à la distribution</b>	
<b>Aide à l'exportation de films suisses</b>	
Montant maximum <sup>6</sup>	30 000
<b>Aide au démarrage des films suisses avec réalisateur suisse</b>	
Montant maximum pour exploitation minimale (14 projections par 2 régions) <sup>7</sup>	15 000
Par chaque région en plus jusqu'à 7 régions <sup>7</sup>	3 000
<b>Aide à la distribution des films étrangers art et essai</b>	
Montant maximum <sup>8</sup>	25 000
Montant maximum par année et entreprise <sup>8</sup>	80 000
<b>Aide à la diversité de l'offre et la numérisation des salles de cinéma</b>	
Montant maximum numérisation <sup>9</sup>	60 000
Montant maximum prime à la diversité de l'offre sans la numérisation	5 000
→ La liste des pays éligibles, la répartition des régions cinématographiques et les montants détaillés avec ou sans la numérisation sont publiés séparément.	

### Notes

#### 1 – 4

Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants:

- 1 CHF 500 000
- 2 CHF 1 500 000
- 3 CHF 1 000 000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Hauteur du financement étranger confirmé, en particulier les financements publics
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse (production majoritaire et reconnaissance)

#### 4 CHF 500 000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Hauteur du financement étranger confirmé, en particulier les financements publics
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse (production majoritaire et reconnaissance)
- Hauteur de la participation artistique et technique suisse

#### 5

La contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision.

#### 6

Demandé par le producteur suisse. Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge.

#### 7

L' aide au démarrage ne peut excéder 125 francs par projection. Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge (calcul dégressif en fonction des entrées, dès 30 000 à 70 000 entrées baisse des montants alloués). Jusqu'à 70% des frais de distribution pour la Suisse latine.

#### 8

Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge (calcul dégressif en fonction des entrées, dès 30 000 à 70 000 entrées baisse des montants alloués).

#### 9

Max. 50% des frais pour serveur et beamer

## Calendrier

### Fiction

Demande pour:

- Aides à la réalisation de longs métrages de cinéma (films suisses et coproductions)

Échéances	Séances
10.12.2011	30.01 – 01.02.2012
23.03.2012	30.04 – 01.05.2012
06.07.2012	13.08 – 14.08.2012
26.10.2012	03.12 – 04.12.2012

Demande pour:

- Aides à l'écriture de scénarios et de traitements
- Aides à la réalisation de courts métrages
- Aides à la post-production
- Aides à la réalisation de films de télévision

Échéances	Séances
03.02.2012	15.03 – 16.03.2012
11.05.2012	27.06 – 28.06.2012
31.08.2012	11.10 – 12.10.2012

### Documentaire

Demande pour:

- Aides à la réalisation de longs métrages
- Aides au traitement et développement de projets

Échéances	Séances
10.12.2011	26.01 – 27.01.2012
23.03.2012	02.05 – 03.05.2012
06.07.2012	15.08 – 16.08.2012
26.10.2012	05.12 – 06.12.2012

Demande pour:

- Aides à la réalisation de longs métrages
- Aides à la réalisation de courts métrages
- Aides à la post-production

Échéances	Séances
03.02.2012	13.03 – 14.03.2012
11.05.2012	25.06 – 26.06.2012
31.08.2012	09.10 – 10.10.2012

### Animation

Tous types de demandes

Échéances	Séances
03.02.2012	12.03.2012
11.05.2012	29.06.2012
31.08.2012	08.10.2012

### Commission Technique

Les séances n'ont lieu qu'en cas de besoin. Les délais indiquent la date ultime de convocation de la commission. Les modalités de dépôt feront l'objet d'une information ultérieure courant novembre.

Délais de convocation	Séances
12.01.2012	19.01.2012
09.02.2012	16.02.2012
26.03.2012	02.04.2012
27.04.2012	04.05.2012
25.05.2012	01.06.2012
06.07.2012	12.07.2012
10.08.2012	17.08.2012
31.08.2012	07.09.2012
19.10.2012	26.10.2012
30.11.2012	07.12.2012

### Autres délais

Aide à l'exportation de films suisses:

2 avril, 29 juin, 3 septembre, 3 décembre

Aide au démarrage de films suisses avec réalisateur Suisse:

Au plus tard 7 jours avant la sortie du film

Aide à la distribution art et essai:

Au plus tard 7 jours avant la sortie du film

### Délais d'inscription Aide liée au succès

Annonce des films et bénéficiaires:

jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

Participation à des festivals de film:

jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

Participation de courts-métrages à des festivals de film: jusqu'au 31 décembre 2012

Des films qui ont reçu une contribution de l'OFC aide sélective pour la production sont déjà préenregistrés pour l'aide liée au succès. Certaines données comme la clé de répartition entre les bénéficiaires des mêmes catégories ainsi que les participations à des festivals sont en tout cas à annoncer à l'OFC jusqu'à la fin de l'année respective.

Sous réserve de modification

Informations supplémentaires sous [www.bak.admin.ch](http://www.bak.admin.ch)

## Info

### Communication

#### Newsletter

La section cinéma informe régulièrement par sa newsletter électronique de ses activités: Mises au concours, rencontres de coproductions, coopération européenne, tables rondes, concours et prix, soutiens qu'elle accorde dans ses différents domaines d'activités, délais de dépôt, communiqués de presse, etc.

Vous pouvez vous abonner à ce service:

[www.bak.admin.ch/film](http://www.bak.admin.ch/film)

#### Régimes d'encouragement 2012 – 2015

Les nouveaux régimes d'encouragement et l'ordonnance y correspondant se trouvent sur le site internet de l'OFC comme suivant: [www.admin.ch/ch/f/rs/c443\\_113.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c443_113.html)

### Contact

#### Contact section cinéma

Pour toutes questions et informations générales concernant la section cinéma veuillez vous adresser à: [cinema.film@bak.admin.ch](mailto:cinema.film@bak.admin.ch)

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide sélective, c.-à-d. demandes, reconnaissances et versements, veuillez vous adresser à: [selektive@bak.admin.ch](mailto:selektive@bak.admin.ch)

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide liée au succès, c.-à-d. demandes, versements, retrait des bonifications, veuillez vous adresser à: [succes-cinema@bak.admin.ch](mailto:succes-cinema@bak.admin.ch)

#### Contact MEDIA

Depuis le 1er septembre 2011 Corinna Marschall est la nouvelle directrice de MEDIA Desk Suisse.

MEDIA Desk Suisse  
Neugasse 6  
CH-8005 Zürich  
T + 41 43 960 39 29  
F + 41 43 211 40 60  
[www.mediadesk.ch](http://www.mediadesk.ch)  
[info@mediadesk.ch](mailto:info@mediadesk.ch)

---

## Section Cinéma

Chef:  
Ivo Kummer

Suppléant Chef:  
Laurent Steiert

Secrétariat:  
cinema.film@bak.admin.ch  
Béatrice Wittwer  
T + 41 031 322 92 71  
F + 41 031 322 57 71

### Questions juridiques

Christine Hirt

### Encouragement du cinéma

selektive@bak.admin.ch  
succes-cinema@bak.admin.ch

Responsable:  
Olivier Müller

Collaboratrices spécialisées:  
Katharina Hunsperger  
Núria Gysin  
Karin Vollrath

### Culture cinématographique

Responsable:  
Nicole Greuter

Collaboratrice scientifique:  
Franca von Scarpatetti